

Les députés cubains approuvent la nouvelle loi sur les migrations



La Havane, 19 juillet (RHC) Les députés de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire de Cuba ont approuvé aujourd'hui à l'unanimité la loi sur les migrations, considérée comme une norme essentielle pour une gestion plus efficace du processus migratoire de l'île.

Lors de la présentation de la loi devant l'organe législatif, le premier colonel Mario Méndez, chef de la direction de l'identification, de l'immigration et des étrangers du ministère de l'Intérieur, a souligné que le nouvel instrument juridique vise à mettre en place un système migratoire actualisé qui réponde aux projections du nouveau modèle économique et de développement du pays.

Méndez a souligné que la loi vise à réglementer le système migratoire cubain de manière globale et à établir le principe de la résidence migratoire effective en tant que norme juridique.

La loi, a-t-il ajouté, inclut les droits et les catégories migratoires des citoyens cubains et des étrangers, ainsi que les nouvelles figures autorisées à la résidence permanente.

Il a précisé qu'elle inclut le traitement migratoire à offrir aux citoyens qui renoncent à ce statut ou le perdent, ainsi que le traitement à offrir aux victimes du trafic de migrants et de la traite des personnes, en particulier les femmes, les enfants et les adolescents.

Elle établit également le Fonds de destination financière pour les urgences migratoires.

Le premier colonel a annoncé que depuis 2013, deux millions de citoyens cubains ont voyagé à l'étranger pour des affaires privées, à 8,4 millions d'occasions.

Il a ajouté qu'on estime à un peu plus de trois millions le nombre de Cubains à l'étranger, dont deux millions sont nés à Cuba et les autres sont des descendants.

Parmi ceux qui sont nés sur l'île, la plupart possèdent la citoyenneté ou la résidence dans le pays où ils sont domiciliés. Les principaux établissements des Cubains à l'étranger se trouvent aux États-Unis, en Espagne, au Mexique et en Italie, a-t-il ajouté.

En ce qui concerne les principaux aspects du règlement qui nécessitent une mise à jour, il a mentionné la section relative à la durée limitée à 24 mois pour rester à l'étranger sans perdre le statut de résident.

Il a expliqué qu'il était nécessaire de renouveler le concept de résident sur le territoire national, qui n'était pas objectivement adapté aux réalités nationales, ainsi que le processus formel de réinstallation sur le territoire cubain.

Il a également été décidé de réajuster la loi actuelle en raison de l'absence d'une législation qui développe de manière exhaustive la question de la citoyenneté et de l'absence d'un traitement moderne de la multi-citoyenneté.

Avant d'être présentée à l'Assemblée nationale, la loi a fait l'objet d'un vaste processus de consultation, au cours duquel 53 des 67 propositions formulées par les députés ont été prises en compte.

Au cours des débats qui ont précédé le vote de la loi, les députés ont convenu de son importance pour la promotion des liens avec les ressortissants cubains vivant à l'étranger et ont reconnu les facteurs qui affectent les processus migratoires cubains. (Source Prensa Latina)

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/360527-les-deputes-cubains-approuvent-la-nouvelle-loi-sur-les-migrations>



Radio Habana Cuba